

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal de la commune de Diesén, dûment convoqué le 22 novembre 2024 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. WALKOWIAK Gabriel, Maire.

Etaient présents : WALKOWIAK Gabriel, SIMONETTO Katia, KARDACH Marie-Annick, KONIECZNY Virginie, HUWER Laurent, SKICA Christian, LAZZARO Aline, GUEBEL Patrick.

Absents représentés : KANNENGIESSER Gilles par WALKOWIAK Gabriel

Absent excusé : VINGTANS René, RESLINGER Pierre, COURS Olivier, WIRTZLER Donatela, JAGER Jean-Paul.

Absents non excusés : -

M. Christian SKICA est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

| | |
|---------------|--|
| 0. | Informations |
| 2024-11-02-01 | Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2024 et signatures |
| 2024-11-02-02 | Autorisation signature convention projet renforcement du réseau piézomètre |
| 2024-11-02-03 | Demandes subventions DETR/DSIL 2025 et AMBITION MOSELLE : rénovation salle des fêtes |
| 2024-11-02-04 | Demande fonds de concours à la CASAS – rénovation salle des fêtes |

0. Informations.

M. le Maire informe les élus :

- Les disponibilités financières de la commune, sont communiquées à la date de la réunion.
- Réunion dépôts sauvages
- Remerciements Chorale et âge d'or pour versement subvention
- Apéro de Noël 19 décembre à 18h

2024-11-02-01 Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2024 et signatures.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 8 (1 procuration) Pour : 9 Contre : - Abstention : -

2024-11-02-02 Autorisation signature convention projet renforcement du réseau piézomètre

Le Maire informe l'assemblée :

Dans le secteur du Bassin Houiller Lorrain, une diminution de la consommation en eau potable et industrielle est observable depuis les années 1990 du fait des évolutions techniques, socio-économiques et des politiques publiques de protection de la ressource naturelle, et bien entendu la fin programmée de l'activité minière qui était associée à l'exploitation du charbon. Les dernières exhaures du réservoir minier ont été arrêtées en 2006 et les besoins en eau (prélèvements de la nappe GTI), liées aux activités

socio-économiques, ont diminué depuis. En conséquence d'une sollicitation moindre de la nappe des GTI, celle-ci remonte et il en sera ainsi jusqu'à l'atteinte d'un nouvel état d'équilibre. Il convient d'en noter que ce phénomène ne s'opère pas de la même manière partout et ce pour plusieurs raisons :

- Des « failles géologiques », parfois très peu perméables et qui se sont formées naturellement il y a plusieurs millions d'années, compartimentent en quelque sorte la nappe d'eau souterraine ;
- L'intensité des prélèvements d'eau a été différente dans chacun de ces compartiments.

La Commune de DIESEN, par le biais de la présente convention, autorise l'Etat, dans un objectif d'intérêt général, à occuper une emprise foncière sur des parcelles dont elle est propriétaire. Il lui est ainsi permis d'y réaliser ou d'y faire réaliser, d'y exploiter ou d'y faire exploiter et d'y entretenir ou d'y faire entretenir neuf piézomètres et un forage de rabattement et leurs équipements annexes. Les piézomètres sont destinés à surveiller le niveau de la nappe des GTI et des nappes alluviales. Les données acquises permettront entre autres d'alimenter le modèle numérique mis en œuvre afin de prévoir l'évolution de la remontée de la nappe. Certains de ces ouvrages pourront également servir pour mesurer l'effet des forages de rabattement. Les forages de rabattement sont conçus pour prévenir la remontée de la nappe des GTI et ainsi protéger les zones bâties. Ces installations seront abritées dans des locaux techniques dédiés. Des canalisations enterrées seront également mises en place pour évacuer les eaux pompées vers les cours d'eau. Les débits de pompage seront adaptés à l'hydrosystème du milieu.

Les références cadastrales des parcelles concernées par la présente convention sont les suivantes :

- Les piézomètres O_ALL_DIE_2 et O_GTI_DIE_1 avec leurs équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – rue de la Gare, relevant du domaine public de la Commune de DIESEN, cf Annexe 1
- Les piézomètres O_ALL_DIE_3 et O_GTI_DIE_2, avec leurs équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – Section 9, Parcelle n° 185, relevant du domaine public de la Commune de DIESEN, cf Annexe 2
- Les piézomètres O-All_DIE_1 et O_GTI_DIE_3, avec leurs équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – Section 5, Parcelle n° 283, relevant du domaine public de la Commune de DIESEN, cf Annexe 3
- Les piézomètres O_ALL_DIE_6 et O_GTI_DIE_4, avec leurs équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – Section 6, Parcelle n° 20, relevant du domaine public de la Commune de DIESEN, cf Annexe 4
- Le piézomètres O_ALL_DIE_4, avec ses équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – Section 5, Parcelle n° 106, relevant du domaine privé de la Commune de DIESEN, cf Annexe 5
- Le forage de rabattement 58, avec ses équipements annexes nécessaires : Ban de DIESEN – Section 6, Parcelle n° 20, relevant du domaine privé de la Commune de DIESEN, cf Annexe 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention entre l'Etat et la Commune de DIESEN pour la réalisation, l'exploitation, et l'entretien de piézomètres et forage de rabattement.

Votants : 8 (1 procuration) Pour : 9 Contre : - Abstention : -

2024-11-02-03 Demandes subventions DETR/DSIL 2025 et AMBITION MOSELLE : rénovation salle des fêtes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes. Il présente également les devis :

- de la société IRTT de Forbach/57 qui s'élève pour l'isolation à 67.185,00 € HT
- de la société Denis de Seingbouse/57 qui s'élève pour la menuiserie à 36.608,44 € HT
- de la société le petit chauffagiste de Hargarten aux Mines/57 qui s'élève pour le chauffage à 26.376,01 €
- de la société le petit chauffagiste de Hargarten aux Mines/57 qui s'élève pour l'installation de sanitaires à 7.500 € HT
- de la société IRTT de Forbach/57 qui s'élève pour l'accessibilité à 16.800,00 € HT

Ce projet étant susceptible de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux et Ambition Moselle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, sollicite l'inscription de ce programme à la Sous-Préfecture de FORBACH-BOULAY/Moselle en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 et au Département de la Moselle en vue de l'obtention d'une subvention au titre d'Ambition Moselle.

Appelé à en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget 2025 ;
- Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Forbach et auprès du Département.

Plan de financement des travaux

| | Montant HT en € | Montant TTC en € |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <u>DEPENSES</u> | | |
| Coût de l'opération | 154.469,45 | 178.786,43 |
| <u>RECETTES</u> | | |
| Etat DETR/DSIL (sollicitée) | 51.747,27 | |
| AMBITION MOSELLE (sollicitée) | 61.787,78 | |
| Fonds de concours CASAS (sollicitée) | 10.000,00 | |
| Autofinancement communal | 30.934,40 | 55.251,38 |

Votants : 8 (1 procuration) Pour : 9 Contre : - Abstention : -

2024-11-02-04 Demande fonds de concours à la CASAS – rénovation salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif intitulé « Fonds de concours » proposé par la CASAS. Ce fonds est limité à 10.000 € par projet durant la période 2024-2026.

Le conseil municipal souhaite demander ce fonds pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Le Maire présente les différents devis pour ce projet :

- de la société IRTT de Forbach/57 qui s'élève pour l'isolation à 67.185,00 € HT
- de la société Denis de Seingbouse/57 qui s'élève pour la menuiserie à 36.608,44 € HT

- de la société le petit chauffagiste de Hargarten aux Mines/57 qui s'élève pour le chauffage à 26.376,01 €
- de la société le petit chauffagiste de Hargarten aux Mines/57 qui s'élève pour l'installation de sanitaires à 7.500 € HT
- de la société IRTT de Forbach/57 qui s'élève pour l'accessibilité à 16.800,00 € HT

Le montant des travaux s'élève à 154.459,45 € HT. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 et d'Ambition Moselle.

Vu l'article L 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le règlement d'attribution du Fonds de concours de la CASAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement des travaux

| | Montant HT en € | Montant TTC en € |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <u>DEPENSES</u> | | |
| Coût de l'opération | 154.469,45 | 178.786,43 |
| <u>RECETTES</u> | | |
| Etat DETR/DSIL (sollicitée) | 51.747,27 | |
| AMBITION MOSELLE (sollicitée) | 61.787,78 | |
| Fonds de concours CASAS (sollicitée) | 10.000,00 | |
| Autofinancement communal | 30.934,40 | 55.251,38 |

- Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès de la CASAS.

Votants : 8 (1 procuration) Pour : 9 Contre : - Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 18h30.

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gabriel Walkowiak", written over a horizontal line.